

Association Nationale des Professionnels de la Sécurité des Pistes

COTISATION

Saison 2009 - 2010

STATION

Merci de bien vouloir compléter lisiblement les renseignements ci-dessous

Vos coordonnées

Nom-Prénoms

Date de naissance

Adresse personnelle

.....
.....

Tél.:E.mail.....

Qualifications :

1°, 2°, 3° (alpin/nordique), artificier, servant av alancheur, nivo-météo, maître-chien, maître-pisteur, moniteur secourisme, chauffeur, snow-maker, régulation secrétariat, autres.

.....

Date de recyclage P.S.E.2 :

Pour une meilleure connaissance de la corporation, pourriez-vous nous préciser les langues parlées que vous connaissez ?

LANGUES PARLEES	MOYEN	BIEN	TRES BIEN

PRIX COTISATION ANNUELLE : 33,00 €uros

(règlement uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'A.N.P.S.P)

Joindre la photocopie de votre diplôme ou de votre certificat d'embauche au Service des Pistes.

Joindre également une enveloppe, libellée à votre adresse, timbrée à 0.90 €uros pour l'envoi de votre carte, des bons d'achat, des écussons et autocollants.

N.B. Le dossier est à retourner avec règlement au siège social dont l'adresse figure ci-dessous.

A.N.P.S.P. - Boîte C3 - Maison des Associations - 67 rue Saint François de Sales - 73000 CHAMBERY

Site WEB : www.anps.asso.fr E-MAIL : anps@anps.asso.fr

☎ 04 79 33 95 66 📠 04 79 33 95 73